



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 110958

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réduction d'impôt correspondant aux kilomètres parcourus dans le cadre de déplacements professionnels, obtenue pour les foyers imposables. C'est un geste de justice sociale, d'autant plus important en temps de hausse du prix de l'essence. Ainsi, il lui demande s'il est envisageable d'étendre cette mesure aux foyers non imposables, par le biais d'un crédit d'impôt par exemple.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110958

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6200

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)